



CENTRE AUTONOME D'ETUDES
ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
POUR LE DÉVELOPPEMENT AU TOGO

NOTE D'ANALYSE DES IMPACTS SOCIOECONOMIQUES POTENTIELS DU COVID-19 ET DES MESURES DE RIPOSTE



AVRIL 2020

SOMMAIRE

Liste des illustrations.....	ii
Liste des sigles et abréviations.....	iii
Introduction.....	1
1.Présentation de la situation sanitaire en Afrique et dans l'UEMOA.....	2
2.Présentation des mesures de riposte mises en place dans l'UEMOA.....	3
3.Situation sanitaire au Togo et mesures de riposte.....	5
4.Les difficultés liées au secteur de la santé au Togo.....	7
5.Conséquences possibles de la crise et des mesures de riposte sur l'économie togolaise.....	10
Conclusion et recommandations.....	17
Bibliographie.....	20
Equipe de rédaction.....	21

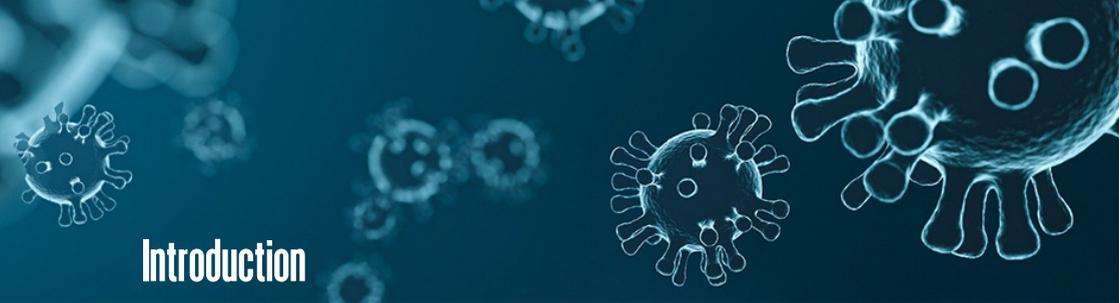
Liste des illustrations

Graphique 1: situation sanitaire liée au COVID-19 dans l'UEMOA.....	2
Tableau 1: Synthèse des mesures de riposte mises en place par les Etats membres et les institutions de l'UEMOA.....	4
Tableau 2: Matrice de présentation des faiblesses structurelles dans le secteur de la santé au Togo.....	8
Tableau 3: Évolution du taux de croissance réel de l'économie togolaise (2015-2019).....	10

Liste des sigles et abreviations

APD	Aide Publique au Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CADERDT	Centre Autonome d'Etude et de Renforcement des capacités pour le Développement au Togo
CDC	Centres africains de contrôle et de prévention des maladies
CNP	Conseil National du Patronat
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
COVID-19	Coronavirus Disease 2019
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
DRSP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine

FMI	Fonds Monétaire International
GAB	Guichets Automatiques de Banque
IDE	Investissements Directs à l'Etranger
INSEED	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PND	Plan National de Développement
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PTF	Partenaires techniques et financiers
RAR	Restes à Recouvrer
SNIS	Système d'Information Sanitaire
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance



Introduction

Le monde vit des heures sombres avec l'apparition en Chine dans la ville de Wuhan de l'épidémie baptisée «Coronavirus disease 2019» ou «COVID-19» par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Selon l'OMS, cette épidémie devenue une pandémie, toucherait 2471.136 personnes dans le monde et aurait provoqué 169.006 décès¹. Face à cette situation critique, de nombreux pays dans le monde ont mis en place des mesures dont l'objectif est de freiner la propagation du virus et de protéger les populations.

Toutefois, outre le volet sanitaire, la pandémie actuelle aurait des conséquences néfastes sur l'environnement socio-économique dans le monde ; à des niveaux différents certes, mais tous les pays seraient impactés, avec comme corollaire, une récession mondiale. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prévoit une croissance de l'économie mondiale entre 24% et 1,5% pour l'année 2020, contre 2,9% initialement prévu². Sur le continent africain, la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) anticipe une croissance économique de 1,8% contre 3,2% prévu en 2020³. Dans la zone UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), il est attendu un impact négatif sur les économies des pays membres causée principalement par i) une baisse de la demande des produits d'exportation (les pays étant fortement tributaire des matières premières), ii) une baisse des flux de transferts des migrants en direction de la zone, iii) un ralentissement de l'activité économique et iv) une tension des finances publiques⁴.

Au Togo, tout comme dans l'ensemble de la zone UEMOA, des mesures ont été prises pour contenir la pandémie. Celles-ci se distinguent en trois grandes catégories, à savoir les mesures de prévention, les mesures d'urgence sanitaire et les mesures d'atténuation. Le plan de riposte mise en œuvre pour lutter contre le COVID-19 est-il lourd de conséquences sur l'environnement économique et social ?

1-World Health Organization (2020), "Coronavirus disease 2019, situation report-93", datant du 22 Avril 2020 à 10h, <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

2-Bloomfield Investment (2020), « L'impact du Covid-19 sur la zone UEMOA »

3-ONU Info, <https://news.un.org/fr/story/2020/03/1065072>, consulté le 22 avril 2020

4-Bloomfield Investment (2020), « L'impact du Covid-19 sur la zone UEMOA »

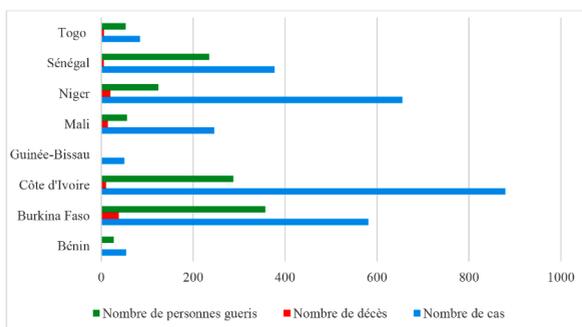
La présente note a pour principal objectif de rendre compte de la situation sanitaire dans l'UEMOA et en particulier au Togo, tout en analysant la portée économique et les impacts potentiels des mesures de riposte engagées.

I. PRESENTATION DE LA SITUATION SANITAIRE EN AFRIQUE ET DANS L'UEMOA

Le continent Africain apparaît pour l'instant comme la zone géographique la moins touchée à l'échelle du mondiale. D'après le bulletin d'information⁵ du Centre Africain de Contrôle et de Prévention des maladies, on y compterait 23.505 cas confirmés et 1.158 décès ; ce qui représente 1,01% du nombre total de cas enregistrés au niveau mondial et 0,73% du nombre de décès. On note par ailleurs que le virus se propage à une vitesse pour le moins exponentielle sur le continent, en atteste la forte progression du nombre de cas confirmés soit 8.221 nouveaux cas (+54%) en une (01) semaine⁶.

En Afrique de l'ouest, notamment au sein de l'UEMOA, on dénombrait au 21 avril 2020 près de 2.926 cas confirmés pour 94 décès, soit un taux de létalité de 3,21%. Ainsi, les cas confirmés dans l'Union représenteraient environ 1245% du nombre de cas enregistrés au niveau africain. Le nombre de décès enregistré est estimé à 8,12% du total des décès en Afrique. Il est aussi à souligner que le nombre de nouveaux cas identifiés dans l'UEMOA représenterait près de 23% des cas confirmés et 33% des décès.

Graphique 1: situation sanitaire liée au COVID-19 dans l'UEMOA



Source : bulletin de situation CDC-UA du 21-04-2020, traitement des auteurs

5- Bulletin d'information datant du mardi 21 avril 2020 à 09 heures EAT

6- Comparaison avec les informations fournies dans le bulletin datant du mardi 14 avril 2020

Les pays de l'UEMOA les plus touchés par la pandémie au 21 avril 2020 sont respectivement la Côte d'Ivoire (879 cas), le Niger (655 cas), le Burkina Faso (581 cas), et le Sénégal (377 cas). Le Togo et le Burkina Faso enregistrent les taux de létalité les plus élevés soient respectivement 7,14% et 6,54% ; tandis que le Togo⁷, le Sénégal⁸ et le Burkina Faso⁹ disposent d'un taux de guérison supérieur à 60%. Cela met en avant la nécessité pour les Etats membres de mener les actions les plus efficaces possibles, afin de venir à bout de cette pandémie et améliorer le bien-être des populations.

2. PRESENTATION DES MESURES DE RIPOSTE MISES EN PLACE DANS L'UEMOA

Dans l'optique de protéger les populations face à la pandémie du Covid 19, les Etats membres de l'UEMOA ont mis en place des mesures de riposte dès l'enregistrement des premiers cas sur le continent. Ces mesures que l'on pourrait qualifier de graduelles, peuvent se classer en trois (03) catégories principales que sont : i) les mesures de prévention visant à limiter la propagation du virus dans un contexte marqué par un très faible nombre de cas¹⁰, ii) les mesures d'urgence visant à freiner l'évolution du virus dans un contexte marqué par l'accroissement du nombre de cas et iii) les mesures d'atténuation visant à garantir le bien-être des populations face aux inconvénients issus des mesures précédentes d'une part et, d'autre part aux effets négatifs induits par la crise. A ces mesures, se rajoutent les dispositifs de soutien aux Etats membres adoptés par la Commission de l'UEMOA, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

7- Taux de guérison de 63%

8- Taux de guérison de 62%

9- Taux de guérison de 61%

10-Principalement des cas importés

Tableau 1: Synthèse des mesures de riposte mises en place par les Etats membres et les institutions de l'UEMOA

MESURES DE PREVENTION	MESURES D'URGENCE	MESURES D'ATTENUATION	MESURES DE SOUTIEN DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de cellules de veille dédiées au Covid 19 • Mise en place de numéros verts spécialement consacrés aux alertes • Sensibilisation massive sur les symptômes et les gestes barrières • Renforcement des dispositifs de contrôles sanitaires aux frontières • Mise en quarantaine systématique des passagers en provenance des pays à risques • Restriction en matière de délivrance des visas • Identification des patients zéro, identification et mise en quarantaine des sujets contacts • Gratuité du diagnostic et prise en charge totale des personnes infectées • Annulation des réunions internationales et des missions à l'étranger pour les officiels 	<ul style="list-style-type: none"> • Décret de l'état d'urgence sanitaire et instauration de couvre-feux • Fermeture des frontières à la circulation des personnes • Interdiction totale des rassemblements et manifestations • Fermeture des écoles, universités et lieux de culte • Fermeture des bars, boîtes de nuit • Mise en place de cordons sanitaires autour des villes à risques • Limitation du nombre de passagers dans les transports en commun • Obligation pour les commerces de mettre en place des systèmes automatiques de lavage de mains dans les commerces 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de plusieurs fonds consacrés à la riposte, à la solidarité et à la relance des économies • Mise en place de mesures d'exonérations fiscales et de facilité d'accès au crédit pour les entreprises notamment les PME • Engagement pour l'apurement des dettes intérieures • Mise en place de programme de filets sociaux • Prise en charge des factures d'eau et d'électricité en ce qui concerne les tranches sociales durant l'état d'urgence • Renforcement du contrôle des prix sur les produits de première nécessité 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des ressources mises à la disposition des banques par la BCEAO pour accroître le financement des économies (+340 milliards FCFA par semaine) • Cotation de 1.700 entreprises privées non acceptées auparavant dans le portefeuille de la BCEAO • Approvisionnement suffisant des banques en billets pour assurer un fonctionnement satisfaisant des GAB • Contribution de la BCEAO et de la Commission de l'UEMOA au fonds de Bonification de la BOAD à hauteur respectivement de 25 et 15 milliards de FCFA • Enveloppe de 196,6 milliards FCFA consacrée par la BOAD pour soutenir la riposte dans les Etats membres (soit 120 milliards de prêts à taux concessionnels et 76,6 milliards FCFA de suspension des appels d'échéances en capital dus pour le reste de l'année)

Source : Discours à la nation des Chefs d'Etats et les conférences de presse des institutions de l'UEMOA



ADOPTION DE MESURES D'HYGIÈNE ET DE PROTECTION CONTRE LE COVID-19



Lavez-vous régulièrement les mains avec de savon.



Couvrir les éternuements et la toux



Portez des masques pour éviter tout risque de diffusion ou de contamination du virus.



Nettoyez ou désinfectez



Pratiquer la distanciation sociale en ne se serrant pas la main



Surtout restez chez vous pendant la période de confinement.

*Mesures de prévention individuelle à responsabilité collective

Dans le tableau ci-dessus, il est à noter qu'il s'agit d'une synthèse et que les mesures citées ne sont pas exhaustives. De même, concernant les mesures de prévention, d'urgence et d'atténuation, il importe de mentionner qu'elles n'ont pas été mises en œuvre selon le même calendrier dans les Etats membres. Certaines mesures adoptées dans la phase de prévention pour un Etat, ont pu être implémentées dans la phase d'urgence pour un autre.

3. SITUATION SANITAIRE AU TOGO ET MESURES DE RIPOSTE

En ce qui concerne le Togo, le premier cas de COVID-19 a été enregistré le 06 mars 2020. Depuis, le nombre de contaminations n'a cessé de croître. Au 22 Avril 2020, un total¹¹ de 4733 tests ont été effectués sur l'ensemble du territoire national pour 88 cas confirmés dont 26 en soins, 56 guéris et 06 décédés. Dès l'apparition du premier cas, un ensemble de mesures ont été mises en place par les Autorités afin de limiter les risques de contamination. Il s'agit entre autres de :

- la création d'un Comité¹² de crise et d'une Coordination¹³ nationale de gestion de la riposte au COVID-19 ;
- la sensibilisation des populations sur l'adoption des gestes barrières¹⁴ recommandés par l'OMS ;
- l'annulation des événements internationaux prévus au Togo et la

11- Données disponibles sur le site <https://covid19.gouv.tg/situation-au-togo/>

12- Ce Comité se réunit régulièrement pour évaluer la situation et prendre les décisions qui s'imposent

13- Cette entité assure la coordination interministérielle de la mise en œuvre des décisions gouvernementales.

14- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon doux ou avec une solution hydroalcoolique ; tousser/éternuer dans le creux du coude ou dans un mouchoir à usage unique ; éviter de toucher le visage

suspension temporaire des missions officielles non essentielles vers les pays à risque ;

- l'auto-isolément obligatoire pendant 14 jours pour toute personne arrivant au Togo et ayant séjourné dans un pays à risque ;
- la fermeture des frontières, des écoles, des universités et des lieux de culte et l'interdiction des rassemblements sur l'ensemble du territoire national ;
- la réquisition d'établissements hôteliers pour accueillir les cas suspects et l'identification des structures sanitaires pour la prise en charge des personnes testées positives au virus.

Toutefois, la croissance du nombre de cas confirmés a conduit les Autorités à adopter des mesures d'urgence visant à mieux protéger la population. Ces mesures d'urgence se sont accompagnées d'un ensemble de mesures d'atténuation notamment pour les personnes en situation de vulnérabilité.

Celles-ci sont entre autres :

- le décret de l'état d'urgence sanitaire dans le pays ;
- la mise en place d'un couvre-feu de 20h à 06 du matin et la création d'une force anti-pandémie de 5 000 hommes ;
- la grâce présidentielle accordée à 1 048 détenus afin de désengorger les prisons ;
- la mise en place d'un programme de transferts monétaire dénommé « NOVISSI » à destination des personnes¹⁵ enregistrant des pertes de revenus du fait des mesures de riposte ;
- la gratuité de l'eau et de l'électricité pour une durée de trois (03) mois pour les tranches sociales les plus vulnérables ;
- l'aménagement et la réhabilitation des structures sanitaires pour une prise en charge efficace des patients infectés ;
- la mise en place d'un Fonds national de solidarité et de relance économique de 400 milliards de francs CFA.

maintenir une distance sociale d'au moins un mètre avec les autres personnes, particulièrement celles présentant les symptômes de la maladie ; limiter les déplacements et si possible rester à la maison pour contenir le virus

15- Conducteurs de Taxi moto, couturiers, commerçants de détails, etc.

Des réflexions sont également en cours pour l'opérationnalisation de mesures de soutien au secteur privé notamment les PME et le soutien à la consommation et à la production locale.

4. LES DIFFICULTES LIEES AU SECTEUR DE LA SANTE AU TOGO

En Afrique et au Togo en particulier, la crise du COVID-19 a mis en exergue un ensemble de faiblesses structurelles associées au secteur de la santé, qui entament son fonctionnement optimal. La matrice ci-dessous présente certaines de ces difficultés.

Tableau 2: Matrice de présentation des faiblesses structurelles dans le secteur de la santé au Togo

DIFFICULTES ENREGISTREES	CAUSES
Pénurie et faible qualité des ressources humaines dans le secteur de la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre limité de personnel soignant • Répartition inégale des ressources humaines entre les différentes zones sanitaires • Absence d'évaluation des performances et de politique de formation continue du personnel
Faible niveau d'utilisation des services de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Faible attractivité des formations sanitaires publiques liée à la vétusté des locaux et plateaux techniques des services de soins • Faible disponibilité des intrants essentiels (médicaments, produits sanguins) • Faible couverture en matière de protection sociale pour les populations les plus vulnérables
Mobilisation insuffisante et utilisation moins optimale des ressources allouées	<ul style="list-style-type: none"> • Faible financement public du secteur de la santé • Faible efficacité et efficience dans l'allocation et l'exécution de la dépense en santé • Faible prévisibilité, harmonisation et efficacité des financements extérieurs

DIFFICULTES ENREGISTREES	CAUSES
Faiblesse du pilotage stratégique du système de santé et du leadership du Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Non achèvement de la réforme institutionnelle et organisationnelle du département • Faible régulation du secteur et développement insuffisant des partenariats notamment public-privé
Faible développement de la recherche en santé	<ul style="list-style-type: none"> • Faible production et diffusion de l'information stratégique • Faible culture de la recherche en santé

Source : Adapté du PNDS (2017-2022), page 17 à 19

Bien au-delà de leur caractère non exhaustif, il est à noter que ces difficultés font déjà l'objet d'une prise en compte dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2017-2022), notamment en son axe stratégique n°5 consacré au renforcement du système de santé vers la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) et la santé communautaire.

La stratégie adoptée pour la mise en œuvre de cet axe repose sur huit (08) points que sont : i) le renforcement de la gouvernance et du pilotage du système de santé, ii) l'amélioration du financement de la santé, iii) le renforcement des ressources humaines en santé, iv) le développement d'une offre de services et soins de santé facile d'accès et de qualité sur l'ensemble du territoire, v) l'amélioration de la disponibilité des médicaments et autres produits de santé de qualité, vi) le renforcement de la disponibilité des produits sanguins labiles sécurisés dans les formations sanitaires, vii) le renforcement des capacités du secteur de la biologie médicale pour améliorer la qualité de l'offre de services, viii) le renforcement du Système d'Information Sanitaire (SNIS) et développement de la recherche en santé.



5. CONSÉQUENCES POSSIBLES DE LA CRISE ET DES MESURES DE RIPOSTE SUR L'ÉCONOMIE TOGOLAISE

La crise du COVID-19 engendre sur les économies deux types de chocs. D'une part on distingue les chocs de type exogène liés au ralentissement de l'activité économique mondiale du fait des mesures de prévention et d'urgence sanitaire mises en œuvre dans les pays étrangers et d'autre part les chocs endogènes résultant de la mise en œuvre de ce même type de mesures au niveau national.

a. L'activité économique nationale

En ce qui concerne l'économie togolaise, qui au demeurant est une économie ouverte, la majorité des secteurs d'activité devrait subir les effets des deux types de choc précédemment cités. En effet, l'analyse de la structure de cette économie en 2018, laisse apparaître selon la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) une prédominance du secteur tertiaire marchand dans la formation du PIB réel soit 59,8%. Cette performance du secteur tertiaire marchand est liée à l'intensification des activités relatives au commerce portuaire, au regain de l'attractivité touristique et à l'accroissement du trafic aéroportuaire.

De ce fait, le ralentissement de l'activité économique au niveau mondial ayant entraîné une baisse de l'offre et de la demande mondiale, les flux de marchandises au Port autonome de Lomé et le flux de passagers à l'aéroport international Gnassingbé Eyadema connaîtraient un fort ralentissement. Cela aurait ainsi un impact négatif sur les performances du secteur tertiaire marchand, moteur de la croissance économique togolaise. Alors que selon les prévisions en début d'année, le taux de croissance économique du Togo se situerait à 5,3%¹⁶ pour 2020. Il est à craindre des performances en dessous des 3% selon les nouvelles estimations des experts. Rappelons que la croissance économique togolaise a fortement progressé au début de la décennie 2010 avec un pic de 6,5%¹⁷ en 2012 et s'est stabilisée autour de 5% au cours des cinq dernières années (cf. tableau suivant).

Tableau 3:Évolution du taux de croissance réel de l'économie togolaise (2015-2019)

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de croissance (%)	5,7	5,6	4,4	4,8	5

Source : Données de la Banque Mondiale

16- Banque Africaine de Développement (2020), Perspectives économiques en Afrique

17- Base de données de la Banque Mondiale

De plus, la baisse de la demande de matières premières au niveau mondial aurait des incidences négatives sur le secteur primaire (qui représentait en 2018 23,6% du PIB au Togo), ainsi que sur le secteur secondaire (16,6% du PIB togolais). **De ce point de vue, une diminution globale de l'offre est à prévoir.**

Du côté de la demande, le ralentissement¹⁸ de l'activité économique, combiné aux mesures de prévention et d'urgence sanitaires mises en œuvre pour freiner la propagation du virus, devraient induire une baisse de l'activité des entreprises dans les secteurs formels et informels, en dépit des mesures d'atténuation mises en place pour soutenir l'activité économique et accompagner les populations les plus vulnérables.

Il va sans dire que cette baisse d'activité devrait entraîner globalement une chute du pouvoir d'achat des ménages et une diminution de la consommation finale, de l'épargne intérieure et de l'investissement privé domestique. En outre, le ralentissement de l'activité économique au niveau mondial exercerait des tensions sur les divers flux financiers à destination du Togo en l'occurrence les transferts de fonds de la diaspora, les Investissements Directs à l'Etranger (IDE), l'Aide Publique au Développement (APD) et les autres flux financiers.

Cet ensemble d'éléments laisse ainsi augurer un ralentissement significatif de la croissance économique à court et moyen terme au Togo.

b. La stabilité des équilibres macroéconomiques

Pays dont la balance commerciale est structurellement déficitaire¹⁹ du fait de la composition de son tissu industriel, le Togo est de plus peu compétitif sur la production des biens de consommations les plus demandés dans cette crise sanitaire (gants, masques, gel hydro alcoolique, matériel médical, etc.). Il est donc attendu à court terme, une dégradation du solde commerciale liée à l'accroissement de la demande de ces produits et au besoin en importation des produits de première nécessité. La dégradation du solde commerciale serait amplifiée par la réduction des exportations de services (notamment le tourisme) du fait de la fermeture des frontières terrestres du pays à la circulation des personnes.

18- Au niveau national et international .

19- Selon le dernier rapport de l'OMC sur l'examen des politiques commerciales au Togo, le solde des transactions courante est resté en dessous de -5% du PIB sur la période 2010-2016. Selon le dernier rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA, il représenterait -6,8% du PIB en 2019, contre -7,8% du PIB en 2018.

Le ralentissement de l'activité économique aurait également pour incidence, une réduction des recettes fiscales et douanières, pourtant essentielles au financement des priorités de développement du pays. Selon l'Union Africaine, l'Afrique pourrait perdre jusqu'à 20 à 30% de ses recettes fiscales, qui sont estimés à 500 milliards de dollars US en 2019²⁰. La baisse des recettes fiscales et douanières au Togo, associée à l'augmentation des dépenses budgétaires en vue de financer les mesures de riposte entraîneraient une dégradation du solde budgétaire.

L'accentuation de la contrainte budgétaire et de la dette publique du fait du financement de la riposte affecterait également la mise en œuvre des politiques économiques structurelles. Cela constituerait donc une contrainte additionnelle sur la capacité future à mettre en œuvre les projets contenus dans le Plan National de Développement (PND) 2018-2022.

Néanmoins, les promesses des bailleurs de fonds en matière d'allègement de la dette publique pour plusieurs pays de la zone laissent entrevoir des perspectives moins pessimistes. Le Togo et 5 autres pays de l'UEMOA ont bénéficié d'un ensemble de mesures de la part du Fonds Monétaire International (FMI). Le Togo a ainsi obtenu 78 milliards de FCFA en décaissement immédiat de la part du FMI, soit 58 milliards de FCFA de plus que la somme initialement prévue par le fonds pour le pays pour le compte de l'année 2020. La BOAD a quant à elle débloqué une enveloppe de 15 milliards de FCFA pour chaque Etat-membre dont le Togo.

L'objectif de ces financements est de mieux doter les pays affectés pour faire face aux urgences médicales et sociales qu'impose la situation sanitaire.

Ainsi, les ressources budgétaires de l'Etat ou extérieures mobilisées dans le cadre de la riposte de la crise du Covid-19 seraient injectées principalement dans les secteurs de la santé et de la protection sociale, au détriment des secteurs productifs tels que définis dans les Axes 1 et 2 du PND (développement d'un hub logistique et centre d'affaire et développement des pôles de transformation agricoles, manufacturiers et d'industries extractives) qui sont créateurs d'emplois et de richesse. Les projets relatifs au renforcement des infrastructures nécessaires au décollage économique seront donc fortement impactés.

20- African Union (2020), « Impact of the Coronavirus, (Covid19) on the African economy.

c. L'impact sur différentes catégories d'agents

Les ménages

Les mesures prises par le gouvernement togolais visant à limiter la propagation du virus auront un impact négatif sur le pouvoir d'achat des ménages. En tenant compte des réalités socioéconomiques qui prévalent au Togo, le gouvernement a opté pour des mesures plus allégées plutôt qu'un confinement total. Néanmoins, ces mesures de prévention et d'urgence sanitaire risquent de renforcer la morosité économique engendrée par la psychose et les anticipations pessimistes des agents économique. D'où le risque de constater, malgré les mesures d'atténuation, une réduction de l'activité économique, avec ses conséquences en termes de diminution de la rémunération des facteurs de productions détenus par les ménages, de licenciement des employés et d'accroissement du chômage.

En outre, il faut remarquer, qu'une forte proportion des travailleurs africains opère dans le secteur informel (85,8% des emplois²¹ en Afrique en 2018) et la plupart survivent au jour le jour. Ainsi, la restriction de leur déplacement entamerait leurs capacités à subvenir aux besoins de leur famille. C'est en cela que les dispositifs de réduction du coût de la consommation d'eau et d'électricité au profit des ménages les plus vulnérables et le lancement du Programme de transfert monétaire « NOVISSI », permettrait d'amortir la réduction du pouvoir d'achat.

Toutefois, ces dispositifs d'urgence sont temporaires et ne seront pas soutenables pour les finances publiques dans le temps. De plus, étant donné la constante mutation du secteur informel et la fragilité des activités qui y sont exercées par les micro-entrepreneurs, la suspension temporaire des activités signifierait pour beaucoup l'arrêt définitif de leurs activités génératrices de revenus et ce même après la fin de la crise.

Il est à noter que le secteur informel comprend également des emplois salariés dont la nature informelle accroît la vulnérabilité des employés. Non protégés par les lois du travail en vigueur, ces derniers pourraient perdre leurs revenus, ou même leurs emplois sans préavis, ni indemnisation. L'incidence de la pauvreté au Togo qui a connu une fragile amélioration en passant de 58,7% en 2011 à 53,5%²² en 2017 risquerait de connaître un pic de croissance.

21- Tiré d'un rapport de l'OIT intitulé « woman and men in the informal economy : A statistical picture », 2018

22- INSEED (2017), Etude de la cartographie de la pauvreté

De plus, le capital humain national se verrait dégradé du fait de la fermeture des universités et des écoles. Les mesures à l'étude telle que l'administration de cours par visio-conférence par exemple ne semble pas applicable dans le contexte national. En dépit des investissements consentis dans le secteur des télécom au cours des dix dernières années, l'accès à une connexion internet de qualité reste marginal²³.

Les inégalités au sein de la population risquent de s'accroître de même que l'écart déjà croissant entre la capitale et les villes de l'intérieur. En limitant la communication entre les villes de l'intérieur et Lomé, pourtant principale porte d'entrée des importations, l'approvisionnement des villes de l'intérieur pourrait être limité avec risque de spéculation sur les prix et inflation géolocalisée.

Les entreprises (PME/PMI)

Le principal impact de la crise sanitaire actuelle sur les entreprises (PME/PMI) est la réduction drastique de leur chiffre d'affaire du fait de la contraction de la demande. Au Togo, une étude réalisée par le Conseil National du Patronat (CNP-Togo) a permis d'analyser l'impact de la pandémie sur les entreprises. Il ressort de cette étude que parmi les entreprises ayant fait l'objet d'enquête, 64% ont subi une réduction de plus de 50% de leurs chiffre d'affaire. De cette baisse découlera l'incapacité à honorer d'une part, les factures des fournisseurs et d'autre part, les dettes contractées pour financer les activités. A cet effet, l'étude précédemment mentionnée indique que 20% des entreprises enquêtées ont des engagements bancaires, tandis que 26% ont des engagements fiscaux, suivis d'engagements envers la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (19%), la compagnie de fourniture d'électricité (19%), la compagnie de fourniture d'eau (16%). Au total 35% des entreprises interrogées avouent rencontrer des difficultés pour honorer leurs engagements.

A cela s'ajoutent les coûts de production plus élevés du fait de la mise en place de mesures corporatives de réduction de la propagation du virus et une hausse des coûts de transaction liée au réaménagement des heures de travail suite à l'instauration d'un couvre-feu. Egalement, la fermeture des frontières aussi bien nationales qu'étrangères bouleverse la chaîne d'approvisionnement pour les entreprises tributaires des échanges commerciaux internationaux. Ainsi, 31% des entreprises interrogées dans le cadre de l'étude du CNP-Togo déclarent s'inquiéter pour la continuité de leurs activités.

23- Le taux d'accès des populations à internet s'élève à 26% au Togo en 2017 selon les résultats de l'enquête MICS-6-2017 de l'INSEED.

Au total 35% des entreprises interrogées avancement rencontrer des difficultés pour honorer leurs engagements.

Dans le but de juguler le cycle d'endettement qui mènerait de nombreuses PME/PMI à la perte de solvabilité, le gouvernement devrait solliciter l'appui de la Banque Centrale (BCEAO) pour mettre en œuvre des plans de financement et de rééchelonnement des dettes des PME/PMI vis-à-vis du secteur financier. Dans ce sens, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale a pris des mesures spéciales en faveur des opérateurs économiques enregistrés dans ses livres. Pour les PME/PMI, une remise de 75% sera appliquée aux majorations de retard sur le paiement des cotisations sociales. Aussi, l'Office Togolais des Recettes qui a déjà mis en place une série de mesures d'accompagnement (l'allègement des actions en recouvrement, la flexibilité dans la gestion des Restes à Recouvrer (RAR) et la suspension des contrôles fiscaux aux entreprises non citoyennes) pourrait en outre proposer des exonérations fiscales pour les secteurs les plus menacés et des réaménagements du calendrier de paiement des taxes et impôts pour les entreprises impactées.

Toutefois, cette situation de crise peut s'avérer favorable pour les entreprises qui misent sur une chaîne de production totalement locale (*voir Encadré page 16*). Bien qu'affectées par le ralentissement général de l'économie, ces entreprises pourraient trouver leur compte en gagnant des parts de marché par rapport aux entreprises qui importent des produits de l'étranger. Par exemple, la rareté des masques chirurgicaux de protection au niveau international, a contraint bon nombre de consommateurs togolais à se tourner vers des masques artisanaux fabriqués sur place.

Crise du COVID-19 : opportunité pour le développement de la production locale au Togo

Au-delà des effets néfastes sur l'économie togolaise, la crise du Covid-19 pourrait représenter une opportunité pour le développement de la production domestique. En effet, les mesures de riposte et d'accompagnement mises en place par l'Etat togolais et soutenues par les institutions communautaires et les Partenaires techniques et financiers (PTF), vont dans le sens d'un accroissement de la dépense publique en faveur de l'investissement, notamment dans le domaine de la santé, du soutien au pouvoir d'achat des populations vulnérables et du soutien aux entreprises durement frappées par la crise.

Toutefois, il faut noter que ces mesures de riposte, ô combien salutaires, se mettent en œuvre dans un contexte économique marqué par un déficit courant évalué à 7,55% du PIB en 2018. Ce déficit courant, qui au demeurant révèle l'étroitesse de la base productive locale et la spécialisation sur des activités à faible valeur ajoutée, pourrait croître sous l'effet des mesures prises par les Autorités et entraîner un accroissement du niveau général des prix (inflation importée).

De ce fait, la rupture des chaînes d'approvisionnement au niveau mondiale qui se traduit par des difficultés à l'importation, **offre une opportunité en Or aux pays africains et au Togo en particulier**, de structurer leur tissu productif local à l'abri de toute concurrence. Cela constitue une opportunité majeure de promouvoir l'axe 2 du PND, consacré à la mise en place de pôles de transformation agricoles, manufacturiers et miniers. Il est à noter toutefois, que les mesures de riposte et les mesures d'accompagnement devraient se traduire par un fléchissement des recettes budgétaires et une croissance des ressources de trésorerie, qui mettent en avant la nécessité de promouvoir l'efficacité de la dépense publique, la lutte contre la corruption et la culture de l'évaluation.

Ainsi, chaque minute de crise est une opportunité. Pour permettre à l'économie togolaise de saisir cette opportunité, l'Etat pourrait à court et moyen termes : i) **orienter une partie des ressources mobilisées vers l'organisation et le financement des chaînes des valeurs locales**, ii) **orienter la commande publique principalement vers la consommation locale et renforcer les exigences en matière de consommation locale pour le secteur privé et les ménages**, iii) **renforcer les capacités des producteurs locaux en matière de packaging, etc.** De même, l'Etat devrait investir fortement dans le **renforcement de capacités des structures publiques en charge de la normalisation et de la qualité** afin d'accroître l'attractivité des produits locaux auprès des consommateurs nationaux et internationaux.

L'administration publique

Depuis la mise en œuvre des Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DRSP) au cours de la fin de la décennie 2000, le gouvernement togolais a initié de vastes chantiers de réformes de l'administration publique dans les domaines de la justice, des droits de l'homme, de la santé et des finances publiques notamment. Celles-ci ont permis au Togo d'être cité parmi les pays les plus réformateurs d'Afrique dans les récents rapports Doing Business²⁴. Ces programmes de réformes exigent la mobilisation constante de revenu pour leur aboutissement. Les nouvelles contraintes budgétaires précédemment évoquées risqueraient de ralentir la mise en œuvre des réformes en cours. Cela aurait notamment pour incidence le ralentissement de l'amélioration de la qualité des services publics constatés au cours des dernières années.

Conclusion et recommandations

De nombreuses mesures de riposte ont été prises par les pays de l'UEMOA à l'instar du Togo dans la lutte contre le Covid-19. La plupart auront probablement un effet d'atténuation sur les retombées socioéconomiques néfastes de la crise sanitaire. Néanmoins, il s'observe que la plupart de ces mesures ne semblent pas être des projets de politique sanitaire, économique ou sociale structurelle de grande envergure. Pour le moment, les Etat semblent d'abord chercher à apporter des solutions conjoncturelles d'urgence à la crise sanitaire, ainsi qu'à ses probables conséquences socioéconomiques.

Cependant, dans une optique prospective et dans le souci de juguler rapidement la crise, il apparaît judicieux de mettre en œuvre des actions telles que :

Sur le plan sanitaire

Les efforts consentis dans la riposte notamment du point de vue du dépistage et de la prise en charge des malades devraient s'accompagner d'un **renforcement des actions de sensibilisation porte à porte au plus près**

24- Le projet DOING BUSINESS mesure la réglementation des affaires et son application effective dans 190 économies.

des populations. Cette sensibilisation de proximité pourrait s'effectuer à travers une mobilisation générale de l'ensemble des forces vives de la nation (Etat, ONG, partis politiques, etc.) en vue d'informer les citoyens sur les gestes barrières et la bonne utilisation des équipements de protection (notamment les masques en tissus réalisés par les couturiers). Dans le même ordre d'idées, les Etats pourraient réfléchir à **rendre obligatoire le port du masque lors des déplacements.**

Il faudrait également penser à une **refonte radicale des systèmes de santé** pour une meilleure riposte à d'éventuelles crises sanitaires futures. Cela pourrait passer par un renforcement de la part du budget consacrée au fonctionnement et à l'investissement dans le domaine de la santé (structures sanitaires, formation du personnel et recherche médicale) .

■ Sur le plan de la gouvernance

En ce temps de crise, les Etats devraient particulièrement veiller à **accroître la surveillance et la fermeté vis-à-vis des actes de corruption** de toutes natures en ce qui concerne aussi bien la gestion de la riposte sanitaire que la gestion des dispositifs d'atténuation. Il est crucial que les populations ressentent fortement le soutien de l'Etat en cette période difficile. Globalement, l'Etat devrait redoubler d'efforts dans la promotion des principes d'efficacité et d'efficience de la dépense publique, tout en appliquant des actions dissuasives dans le domaine de la lutte contre la corruption.

■ Sur le plan économique

Il paraît nécessaire, à court et long termes, de **soutenir fortement la production locale**, afin de juguler les tensions inflationniste sur les marchés urbains et permettre au plus grand nombre d'accéder aux denrées alimentaires.

Il faudrait également **rendre le développement économique plus endogène et moins dépendant de l'aide étrangère** afin de minimiser les contraintes liées à la dette étrangère. Il s'agit d'une part de renforcer la mobilisation des recettes fiscales au Togo à travers la promotion du principe de redevabilité fiscale et l'accentuation des efforts en matière d'amélioration de la qualité des services publics. Cela aurait pour conséquence le renforcement de la

confiance et le consentement des populations à payer l'impôt, y compris dans le secteur informel.

D'autre part, il serait opportun pour l'Etat de réfléchir à **accroître l'épargne intérieure** à travers une mobilisation plus importante de l'épargne disponible dans le système financier informel (tontines, finance informelle, etc.).

Il faudrait en outre, **encourager la diversification de la production ainsi que la promotion des industries de transformation**. Il s'agit pour l'Etat de ne pas abandonner ses objectifs en matière de transformation structurelle de l'économie et de financement du PND, mais d'encourager la relance en mettant l'accent sur le développement de quelques secteurs à très forte valeur ajoutée compte tenu de son niveau de ressources.

Sur le plan social

Les mesures de soutien au pouvoir d'achat, notamment les **transferts monétaires aux couches les plus vulnérables de la population se devraient d'être les plus inclusives possibles**, afin de soulager les populations concernées. Elles devraient être maintenues sur le long terme et s'intégrer à une **politique large et audacieuse d'assistance/protection sociale**.

BIBLIOGRAPHIE

Banque Africaine de Développement (2020), « Perspectives économiques en Afrique : former la main d'œuvre africaine de demain »

Banque Mondiale, Indicateurs du développement dans le monde. <http://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/>

Bloomfield Investment (2020), « L'impact du Covid-19 sur la zone UEMOA »

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (2020), « les économies africaines menacées par la crise du Covid-19 », consulté le 22 avril 2020, <https://news.un.org/fr/story/2020/03/1065072>

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (2017), « Cartographie de la pauvreté 2017 »

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (2019), Togo Mics6 2017 « Rapport des résultats de l'enquête », réalisé avec l'appui technique de l'UNICEF et UNFPA

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (2017), « Plan National de Développement Sanitaire 2017-2022 »

Organisation Internationale du Travail (2018), « woman and men in the informal economy: A statistical picture »

Organisation Mondiale du Commerce (2017), « Rapport d'examen des politiques commerciales, Togo »

Organisation Mondiale de la Santé (2020), « Coronavirus disease 2019, situation report-93 ». <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

Organisation des Nations Unies (2020), Info, <https://news.un.org/fr/story/2020/03/1065072>, consulté le 22 avril 2020

République Togolaise, Site d'information officiel du Gouvernement sur la situation du Covid-19, <https://covid19.gouv.tg/situation-au-togo/>

Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (2019) « Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale », Décembre 2019

Union Africaine (2020), « Impact of the Coronavirus, (Covid19) on the African economy »

Union Africaine (2020), « Outbreak brief n°14: Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) Pandemic », African CDC, Centres for diseases control and prevention

EQUIPE DE REDACTION

- Mme Odilia B. GNASSINGBE-ESSONAM, Directeur Exécutif pi du CADERDT, ognassingbe@caderdt.com
- M. Roxan Junien NZE BIYOGHE, Expert en Economie du Développement au CADERDT, jnzebiyoghe@caderdt.com
- M. Abdel Adhime SALAMI, Expert en Analyse des Politiques publiques au CADERDT, asalami@caderdt.com
- M. Ezzo-Essinam KADJO, Economiste au CADERDT, ekadjo@caderdt.com
- M. Donda BAKONDI, Economiste au CADERDT, abakondi@caderdt.com

Le centre autonome d'études et de renforcement de capacités pour le développement au Togo (CADERDT) a été créé en 2010, à l'initiative du Gouvernement togolais, avec l'appui de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF).

Le CADERDT a pour objectif principal le renforcement des capacités en matière d'analyse, de formulation et de mise en œuvre des politiques nationales de développement, en vue de promouvoir une croissance économique inclusive et durable. Les principaux bénéficiaires des activités du centre sont :

(I) L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, (II) LE SECTEUR PRIVÉ ET (III) LA SOCIÉTÉ CIVILE.

LE CADERDT A POUR MISSIONS DE :

- Renforcer l'expertise nationale en matière de formulation, d'analyse et de mise en œuvre des politiques économiques et des programmes de développement,
- Mettre à la disposition du Gouvernement et des autres parties prenantes (secteur privé et société civile), des résultats d'une recherche de qualité facilitant la formulation de la politique économique et la prise de décision,
- Renforcer la capacité nationale à entreprendre un dialogue le plus large possible sur la politique nationale de développement,
- Développer et disséminer les connaissances sur les problèmes de développement économique et social, de manière à faciliter la prise de décision dans le cadre du processus de développement.

LES PRINCIPALES ACTIVITES DU CADERDT SONT : (I) LES ÉTUDES ET LA RECHERCHE (II) LA FORMATION, (III) LE DIALOGUE ET (IV) LE DÉVELOPPEMENT ET LA DISSÉMINATION DES CONNAISSANCES.

Le CADERDT bénéficie pour l'exécution de ses activités d'un financement conjoint de l'ACBF et de l'Etat et, œuvre également à la mobilisation des ressources auprès d'autres partenaires techniques et financiers, sous réserve que ces financements soient en droite ligne avec ses missions et objectifs.

A travers ses différentes expertises ; le CADERDT met ses compétences au service du Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers qui œuvrent sans relâche au développement du Togo.



CENTRE AUTONOME D'ÉTUDES
ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
POUR LE DÉVELOPPEMENT AU TOGO

Tél: (+228) 22 60 88 33 E-mail: www.caderdt.com
218, rue n'dagni tokoin-wuiti, Lomé - Togo